

TRIBUNES POLITIQUES

JUILLET 2026

Groupe majoritaire Demain Montmorency

Préserver le Montmorency que nous aimons.

Les épisodes de canicule que nous traversons nous rappellent une évidence : **notre ville doit poursuivre son adaptation aux défis climatiques**. Face à cet enjeu majeur, les slogans ne suffisent pas. Ce qui compte, ce sont les actes.

Depuis 2020, sous l'impulsion de Maxime Thory, nous avons fait le choix d'**une écologie de l'action**. Une écologie qui ne se mesure pas aux déclarations, mais aux réalisations concrètes : protéger notre patrimoine naturel, embellir Montmorency et préparer durablement l'avenir.

Cette ambition guide chacune de nos décisions. Créer de nouveaux parcs, planter des milliers d'arbres et d'arbustes, végétaliser nos espaces publics, aménager des cours oasis dans nos écoles, préserver le parc du château du Duc de Dino ou encore transformer progressivement la place Roger-Levanneur : derrière chacun de ces projets se trouve une même volonté, **préserver durablement le cadre de vie qui fait le charme de Montmorency**.

Face aux défis climatiques, notre responsabilité est également de savoir alerter lorsque notre patrimoine naturel est menacé. C'est le sens de **notre mobilisation contre les coupes rases dans la forêt de Montmorency**, ou encore lorsque des arbres sont promis à l'abattage alors que d'autres solutions existent.

Il est toujours plus simple de commenter une photographie ou une publication sur les réseaux sociaux que d'agir concrètement pour protéger notre environnement. Depuis 2020, nous avons fait un autre choix : celui de l'action. Celui qui consiste à investir, planter, végétaliser, préserver et agir avec constance pour améliorer durablement notre cadre de vie.

Dans le même esprit, à **l'initiative de la majorité municipale**, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant l'arrêt total des coupes rases dans la forêt de Montmorency. Notre forêt est un patrimoine exceptionnel. Elle constitue le poumon vert de notre territoire, un refuge indispensable pour la biodiversité et un héritage précieux que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures.

Préserver Montmorency est une responsabilité, pas un slogan. Avec Maxime Thory, nous continuerons à agir avec détermination pour protéger notre patrimoine naturel, défendre notre cadre de vie et transmettre aux générations futures le Montmorency que nous aimons.

Les 32 élus du groupe Demain Montmorency.

Conseillers municipaux d'opposition Yves Zuili et Charles Duchêne

Quel que soit le score des élections, aucun blanc-seing ne peut être accordé. C'est pourtant l'impression que donnent l'attitude et les propos de Maxime Thory.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons posé 2 questions orales, l'une sur la situation des sinistrés des rues des Carrières et du Try, l'autre sur les travaux prévus rue des Chesneaux. Des réponses ont été données mais sans aucune possibilité de contradiction de notre part, puisque M. Thory, alors qu'un échange ne peut être autorisé que par lui, s'oppose à ce que nous réagissions en séance, et ceci depuis le début de son 1^{er} mandat.

Nous demandions simplement quelle était la situation, à ce jour, des 2 résidences. La réponse est restée très vague, sans précision sur l'avancement des investigations, des travaux, des aspects judiciaires et de la situation dramatique des résidents ... Dans le magazine, jamais une communication dans ce sens, puisque ce magazine est un outil de propagande au service de la majorité et en aucun cas un outil d'information des Montmorencéens.

A propos des travaux annoncés Rue des Chesneaux, un axe majeur qui concerne un grand nombre d'habitants de Montmorency ; nous demandions s'il était prévu des réunions de concertation, la réponse est clairement NON. On nous dit qu'une information a été publiée dans le dernier magazine. En effet, 3 lignes sans aucune description, avec un budget d'1,5 million d'euros qui encadre on ne sait quoi ! Des travaux d'enfouissement des réseaux doivent commencer le 6 juillet et se terminer fin 2027. Pour la suite, « Etudes en cours » et sans aucune concertation. Nous avons donc le droit à un projet à plusieurs millions d'euros sans jamais savoir de quoi il retourne ! Ces méthodes sont inadmissibles ; des projets de cette envergure devraient être menés de manière constructive, sans polémique et en concertation.

Maxime Thory reproche à Marignan, promoteur d'un projet au bas de l'avenue C. de Gaulle, de ne pas avoir respecté une règle qui lui avait été fixée. Reproche totalement justifié. Mais ce qui ne va pas du tout dans l'argumentaire de M. Thory contre les promoteurs, c'est qu'encore une fois il se retourne contre la loi SRU qu'il réaffirme ne pas vouloir respecter. Un élu de la république peut-il reprocher à un promoteur de ne pas respecter les règles si lui-même dit sa volonté de ne pas respecter la loi ? Les lois de la république valent pour tout le monde et encore plus pour ses représentants !

Conseillère municipale d'opposition Célia Agostini

Chères Montmorencéennes,
chers Montmorencéens,

J'ai enfin l'honneur de vous écrire pour la première fois dans ce magazine municipal. **Si je n'ai pu le faire dans le précédent numéro, c'est parce que le maire a refusé la publication de ma première tribune, au mépris du droit d'expression des élus d'opposition.** J'ai donc saisi le préfet.

Pour autant, je n'ai pas cessé de travailler et de faire avancer les sujets qui comptent pour notre ville et votre quotidien.

Un premier résultat concret a été obtenu avec l'adoption d'une motion pour notre forêt. La version initiale de la motion du maire se contentait de demander à l'ONF de réduire les coupes rases, sans fixer de cap précis. **Le dépôt de ma motion et de mes amendements demandant un moratoire a conduit le maire à faire évoluer sa propre rédaction.** Le texte adopté fixe désormais un objectif clair : mettre fin aux coupes rases.

C'est une avancée majeure pour notre poumon vert, auquel nous sommes si attachés. **Mon travail constructif d'élue d'opposition a donc permis d'obtenir un engagement plus ambitieux et plus protecteur.**

Cette exigence vaut aussi pour les arbres en ville, qui font partie du cadre de vie que nous aimons tant. L'abattage récen

« Tribune reçue excédant le nombre de signes prévu par le règlement intérieur voté par le conseil municipal en date du 25 juin 2026 »

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.27-1 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 38 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers municipaux dans les bulletins d'information municipale diffusés par la Commune. Ce droit d'expression s'exerce au profit de chacun des groupes, en tenant compte de la composition actuelle de ceux-ci, ainsi qu'au conseiller municipal n'appartenant à aucun groupe. Chaque groupe régulièrement déclaré auprès du maire dispose de 2 400 caractères, espaces compris, le conseiller municipal n'appartenant à aucun groupe de 1 200 caractères. Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ceux-ci s'engagent à s'exprimer dans le respect des lois et règlements et notamment des dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse permettant ainsi au directeur de la publication de refuser tout texte constitutif d'une infraction au regard de la loi précitée.